

Factures d'eau potable et d'assainissement collectif

Fin du paiement par chèque!



Dès
JANVIER 2027
pour vos factures reçues à compter
du 1^{er} janvier 2027

**Le règlement de vos factures par chèque
n'est plus accepté**

conformément aux directives
de la Direction Générale des Finances Publiques.

Pensez à choisir un autre mode de paiement



**Paiement
en ligne**

par carte bancaire



**Prélèvement
automatique**

mensuel ou à échéance



**Virement
bancaire**



**Paiement
de proximité**

CB ou espèces
sur place



ANTICIPEZ POUR VOTRE PROCHAINE FACTURE

Afin d'éviter tout retard de paiement, nous vous conseillons
de mettre en place dès à présent le prélèvement automatique.



**Une question?
On vous répond!**

03 21 39 62 14
contact@sidealf.fr
www.sidealf.fr

*Merci de votre
compréhension!*

